

pref-manifestations@gironde.gouv.fr

En application de l'article L 211-1 du code de la sécurité intérieure, les cortèges, défilés, rassemblements de personnes et toute manifestation sur la voie publique sont soumis à **l'obligation d'une déclaration préalable** auprès de la Préfecture.

En application de l'article 431-9 du code pénal, constitue le **délit de manifestation illicite**, puni de six mois d'emprisonnement et de 7500 euros d'amende, le fait :

1. d'avoir organisé sur la voie publique une manifestation n'ayant **pas fait l'objet d'une déclaration** préalable dans les conditions fixées par la loi
2. d'avoir organisé sur la voie publique une **manifestation ayant été interdite** dans les conditions fixées par la loi
3. d'avoir établi une **déclaration incomplète ou inexacte**, de nature à tromper sur l'objet ou les conditions de la manifestation projetée

En application de **l'article R 645 – 14 du code pénal**, est puni de l'amende prévue pour les contrevenants de la cinquième classe le fait pour une personne, au sein ou aux abords immédiats d'une manifestation sur la voie publique, de **dissimuler volontairement son visage** afin de pas être identifiée dans des circonstances faisant craindre des atteintes à l'ordre public.

La récidive de la contravention au présent article est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15
Les dispositions du présent article ne sont pas applicables aux manifestations conformes aux usages locaux ou lorsque la dissimulation du visage est motivée par un motif légitime.

DÉCLARATION DE MANIFESTATION

1- OBJET DE LA MANIFESTATION : mobilisation contre la politique de l'Éducation Nationale

2 - DATE DE LA MANIFESTATION : mardi 2 avril 2024

3 - ÉVALUATION DU NOMBRE DE PARTICIPANTS : 400 à 600

4- NOM – PRÉNOM – DOMICILE - QUALITÉ DES ORGANISATEURS (numéros de téléphone - email) :

Alain REILLER, FSU33, Co-secrétaire de la FSU Gironde 44 Cours Aristide Briand 33000 Bordeaux
tel. 06 14 21 30 46 fsu33@fsu.fr

Dominique MARSHAL, Co secrétaire CGT Educ'Action, 44 crs Aristide Briand, 33000 Bordeaux
Tél. 06 11 08 54 71 cgteducation33@gmail.com

Julie CHOZENDON, Co-secrétaire SUD Éducation 33, 42, rue de Cardoze, 33200 BORDEAUX,
06 62 24 68 46 gironde@sudeducation.org

5- LIEU ET HEURE DE RASSEMBLEMENT

13h30, Rectorat de Bordeaux, cours d'Albret.

6- LIEU ET HEURE DE LA DISPERSION

17h00 place de la Victoire

7- ITINÉRAIRE PRÉCIS LIEU OU LIEU D'IMPLANTATION

Cours d'Albret, rue des Frères Bonie, place Pey Berland, Rue Dufour Dubergier, cours pasteur, Place de la Victoire.

8- OBSERVATIONS PARTICULIÈRES (camion sono, banderoles...)

Camion sono, banderole,

9- DEMANDE D'AUDIENCE : non

« Les soussignés déclarent disposer des moyens propres à assurer le caractère spécifique de cette manifestation et s'engagent à prendre toutes dispositions pour en assurer le bon déroulement jusqu'à complète dispersion.

Ils reconnaissent la nécessité de concilier l'exercice du droit de manifester avec les respects des autres libertés publiques et s'engagent en conséquence, à limiter les nuisances sonores et préjudices que pourraient subir riverains et professionnels du fait de cette manifestation.

Ils déclarent avoir pris connaissance, par note jointe, des lois et règlements relatifs à la participation délictueuse à une manifestation ou une réunion publique ou à un attroupement sur la voie publique. »

Une copie du présent, pour valoir récépissé, leur a été remise.

A Bordeaux le 27/03/2024

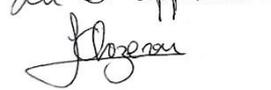
(Mention manuscrite : Lu et approuvé)

Signatures

Lu et approuvé

A. REILLER

Lu et approuvé


Lu et approuvé


Déclaration reçue en préfecture le